
La société d'Oloron (Basses-Pyrénées) informe la Convention de la victoire des républicains sur les Espagnols, lors de la séance du 12 vendémiaire an III (3 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

La société d'Oloron (Basses-Pyrénées) informe la Convention de la victoire des républicains sur les Espagnols, lors de la séance du 12 vendémiaire an III (3 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 239-240;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16949_t1_0239_0000_6

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Egalité Liberté
La République ou la Mort

Représentans du Peuple,

La sagesse et l'énergie des moyens que vous avés employés contre les nouveaux tirans qui menaçaient notre liberté ont été senties par la société populaire d'Ecos dès le moment même de votre triomphe sur les conspirateurs d'un genre d'autant plus dangereux qu'ils étaient couverts du masque de la popularité et du plus pur patriotisme et qu'ils professaient les principes de la seule morale qui convienne au républicanisme, mais composée d'agriculteurs et d'artisans tous occupés aux travaux de la moisson, elle n'a pas cru devoir interrompre des occupations aussi précieuses pour être des premières à grossir la foule des félicitations justement méritées qui vous sont adressées de tous les points de la République.

La société populaire d'Ecos n'a point été, au surplus et ne sera probablement jamais la dupe des réputations usurpées, parce que son principe est que tout ce qui se fait de bien ainsi que tous les principes vrais et purs que professent divers membres de la Convention nationale n'émanent que de cette assemblée auguste et de l'esprit qui y règne, toujours pur toujours conforme à la volonté générale et se réglant sur la masse du Peuple qui ne veut et ne voudra jamais que la République et qui en conséquence n'honorera jamais l'individu par lui-même, mais la vertu dans ceux qui la pratiquent.

C'est encore d'après ce principe et ne voyant toujours que vous, dignes représentans d'un Peuple libre, dans la lutte terrible et les combats à mort que la liberté est obligée de soutenir contre la tyrannie, que la société populaire d'Ecos n'a pris pour règle de sa conduite que celle qui est tracée par vos sages décrets. C'est dans ce chef d'oeuvre d'esprit humain qu'elle a puisé les principes qui la dirigent et composée en entier des bons habitans de la campagne, d'esprit simple mais droite et aimant la révolution, elle ne s'est point laissé aller à des impressions étrangères.

Allant au but d'un pas ferme, guidée par vos exemples autant que par les excellents préceptes que renferment les écrits qui lui sont envoyés par la Convention nationale, elle ne s'est point et ne s'écartera sûrement jamais du sentier de la Révolution.

Les dons de plusieurs fusils, pistolets et sabres, de deux uniformes complets, de plusieurs paires de bas et de souliers, de 210 chemises, 10 draps, 8 napes, 13 paquets de vieux linge et 1 200 L en assignats et sols, recueillis par ses soins dans ce canton et par elle envoyés au district pour les volontaires de la première réquisition.

D'autres dons faits aux chartiers du canton pour les engager à partir pour la conduite des charrois militaires.

La loi du 13 brumaire pour l'envoy de l'argenterie, des ornemens et des cuivres, fers et plombs provenant des églises, celle pour l'envoy des cloches aux fonderies nationales, celles pour

les réquisitions de grains et autres lois révolutionnaires exécutées dans ce canton, paisiblement, sans aucun trouble et même avec zèle de la part des communes.

Des fêtes civiques et fraternelles instituées par la société pour remplacer celles du culte catholique, qui ont cessé de bonne heure dans le canton, et de même sans effort et sans trouble.

Celles décrétées depuis par la Convention nationale et celles occasionnées par le succès de nos armées contre les tirans et les rebelles de l'intérieur, célébrées avec toute la joie et l'enthousiasme qu'inspirent d'une part l'hommage que vous rendez à la divinité et à la vertu et d'une autre part les victoires de la République sur ses ennemis.

Enfin des ateliers de lessivage dans chaque commune et l'établissement au chef lieu d'un atelier de fabrication du salpêtre dont le salin a été fourni en plus grande partie par des corvées patriotiques pour le brulement des herbes et plantes, attestent sûrement le patriotisme de la société populaire et les bonnes dispositions du canton d'Ecos pour le succès de la Révolution.

Mais la société le répétera toujours : ce n'est qu'en s'attachant aux principes de la Convention nationale, qu'elle est parvenue à former l'esprit public, aussi c'est à vous, vertueux représentans du meilleur des Peuples, c'est à vous seuls qu'elle est redevable de la tranquillité et du bonheur dont a joui le canton au milieu des orages de la Révolution.

J. DEBAY, *président*, MUAYER, *secrétaire*.

17

L'agent national du district de Calais-sur-Anille [ci-devant Saint-Calais], département de la Sarthe, fait part à la Convention que, pendant le mois thermidor, des biens d'émigrés, estimés 217 608 L ont été vendus dans ce district 500 885 L.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (24).

18

La société populaire d'Oloron, département des Basses-Pyrénées, informe la Convention nationale que les vils esclaves de l'Espagne ayant souillé le territoire de la République, et incendié soixante-dix granges, remplies de foin et de bled, ont été vaincus et repoussés par quatre cents Républicains, quoiqu'ils fussent au nombre de 5 000.

Mention honorable, insertion au bulletin (25).

(24) P.-V., XLVI, 238. *Bull.*, 16 vend. (suppl.).

(25) P.-V., XLVI, 238.

La société populaire d'Oloron, département des Basses-Pyrénées, informe la Convention nationale que les vils esclaves de Carlos ayant souillé le territoire de la République, dans la vallée d'Aspe et pénétré jusqu'à Lescun, canton d'Acou, où il ont incendié environ soixante-dix granges remplies de fourrages, de bled, ont été repoussés et vaincus par quatre cents républicains, quoiqu'ils fussent au nombre de 5 000. Elle donne les détails de cette victoire, et envoie deux procès-verbaux de ses séances, relatifs à ce combat qui honore les braves défenseurs de Lescun (26).

19

Les administrateurs du département des Alpes-Maritimes annoncent à la Convention que dans le district de Nice, depuis le mois de nivôse jusqu'à celui de thermidor, la vente des biens nationaux a produit 274 700 L sur l'estimation de 94 330 L, et celle des biens des émigrés a produit 1 979 400 L, sur une estimation de 643 819 L; dans le district de Menton, deux petits biens estimés 8 750 L, ont été vendus 45 200 L.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (27).

20

Un secrétaire fait lecture du procès-verbal de la séance du 8 vendémiaire, la rédaction est adoptée (28).

21

La Convention renvoie à son comité de Sûreté générale une adresse de la société populaire d'Aurillac [Cantal], qui a pour objet de louer l'adresse de celle de Dijon : elle demande, entr'autres choses, la formation d'un jury qui soit de pratique révolutionnaire, et que tous ceux qui ont été mis en liberté depuis le 10 thermidor, soient tenus de rester pendant six mois, dans leur commune, sous la surveillance plus rigoureuse que jamais des autorités constituées et des sociétés populaires (29).

(26) *Bull.*, 27 vend. (suppl.).

(27) *P.-V.*, XLVI, 238-239. *Bull.*, 16 vend. (suppl.).

(28) *P.-V.*, XLVI, 239.

(29) *P.-V.*, XLVI, 239.

22

La société populaire de Gournay, département de la Seine-Inférieure, fait part à la Convention nationale que cette commune vient de déposer dans son sein la somme de 6 493 L, pour concourir à la construction d'un vaisseau que le département doit offrir à la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (30).

[La société populaire régénérée de Gournay-en-Bray à la Convention nationale, du 25 fructidor an II] (31)

Liberté Egalité
La Convention ou la Mort

Citoyens représentans,

La commune de Gournai vient de déposer dans notre sein une somme de 6 493 L pour coopérer à la construction d'un vaisseau de ligne du premier rang, qui vous a été offert par le département de Seine-inférieure. Puisse ce vaisseau sortir bientôt de nos ports, voguer vers l'infâme Albion, porter le fer et la flamme dans ses parages empestés par la tyrannie, épouvanter Georges, punir Pitt et venger, par leur supplice, l'humanité, qu'ils ont tant de fois outragée.

Pour vous, dignes représentans, continués vos travaux glorieux et pour les couronner, fulminez du sommet de la Montagne, l'hydre de l'aristocratie que vous avez déjà atterré, mais qui essaye encore de soulever la tête.

Pour la société populaire de Gournai,

CHAUVIN, *président*,
BESNARD, PETIT, *secrétaires*.

23

La société populaire de Gannat, département de l'Allier, renouvelle ses félicitations à la Convention nationale sur la fermeté et l'énergie qui caractérisent ses décrets; elle l'invite à lui accorder un de ses membres pour y renouveler le comité de surveillance, épurer les autorités constituées, et faire cesser les actes arbitraires, fléaux de l'humanité (32).

(30) *P.-V.*, XLVI, 239. *Bull.*, 16 vend. (suppl.); *J. Fr.*, n° 738; *M. U.*, XLIV, 184.

(31) C 321, pl. 1340, p. 23.

(32) *P.-V.*, XLVI, 239-240.